

# EXTRAIT DU REGISTRE

aux délibérations du conseil communal



## Séance publique du 24 mars 2025

Date de l'annonce publique : 14/03/2025

Date de la convocation des conseillers : 14/03/2025

### Mode de participation

Présences	12	Jungen, Tom (bourgmestre) - Ballmann, Bettina (échevine) - Lourenço, Angelo (échevin) - Brix, Nadine (conseillère) - Carrelli, Sandra (conseillère) - Fisch, Ernest (conseiller) - Flammang, Sandra (conseillère) - Klinski, Mireille (conseillère) - Pompignoli, Fabrice (conseiller) - Reding, Edy (conseiller) - Stoffel, Wayne (conseiller) - Strecker, Erny (conseiller) - Thiry, Olivier (secrétaire communal ff).
Visioconférence	0	Néant.
Procuration	1	Damy, Yves (conseiller), procuration donnée au conseiller REDING.
Absences	1	Excusés : Damy, Yves (conseiller). Non excusés : Néant.
Référence	CC.2025-03-24 - 4.01	
Point de l'ordre du jour	4.01	
Objet	<b>Aménagement et finalisation des infrastructures publiques du PAP « terrain entre la rue de Bettembourg et la rue de Peppange à Livange » (Beim Kierchepad) - Projet</b>	

### Le conseil communal,

Vu le projet relatif à l'aménagement et à la finalisation des infrastructures publiques du PAP « terrain entre la rue de Bettembourg et la rue de Peppange à Livange » (Kierchepad) par les moyens de la Commune, suite à la déclaration de faillite du promoteur initial ;

Considérant que ce projet inclut les travaux d'aménagement des chemins avec pose de divers types de pavés, conformément aux prescriptions du PAP NQ et aux stipulations de la convention en vigueur et l'installation des infrastructures d'éclairage public, notamment la mise en place de lampadaires ;

Considérant qu'en raison de la faillite du promoteur Batinvest, ces travaux n'ont pu être exécutés dans les délais initialement prévus, et que par conséquent, les surfaces concernées ont été cédées à la Commune conformément aux dispositions du PAP NQ ;

Considérant que la Commune est juridiquement tenue d'achever ces travaux afin de garantir la conformité de l'aménagement aux prescriptions urbanistiques et d'assurer aux habitants un cadre de vie sécurisé et conforme aux standards de qualité requis pour le lotissement ;

Considérant que le projet, établi le 27 février 2025 par le département Urbanisme du Service technique communal, présente un coût de travaux de 82.223,20 € HTVA pour un coût total arrondi de 100.000,00 € TVAC (17% TVA) ;

Vu l'article budgétaire de l'exercice 2025 spécifié ci-après :

Article	Libellé	CB
4/621/221313/25005	Aménagement et finalisation des infrastructures publiques du PAP « terrain entre la rue de Bettembourg et la rue de Peppange à Livange »	100.000,00

Vu le règlement grand-ducal modifié du 8 avril 2018 portant exécution de la loi du 8 avril 2018 sur les marchés publics ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Après délibération ;

Décide **par dix (10) voix et trois (3) abstentions**

D'approuver le projet relatif à l'aménagement et à la finalisation des infrastructures publiques du PAP « terrain entre la rue de Bettembourg et la rue de Peppange à Livange » (Kierchepad).

Récapitulatif et désignation des travaux	Montant en €
Aménagement et à la finalisation des infrastructures publiques du PAP « terrain entre la rue de Bettembourg et la rue de Peppange à Livange » (Kierchepad)	

Commune de Roeser

Extrait du registre aux délibérations du conseil communal

Séance publique du 24 mars 2025

Référence

CC.2025-03-24 - 4.01

Point

4.01

Objet

Aménagement et finalisation des infrastructures publiques du PAP « terrain entre la rue de Bettembourg et la rue de Peppange à Livange » (Beim Kierchepad) - Projet



Récapitulatif et désignation des travaux	Montant en €
1. Travaux préparatoires	6.250,00
2. Travaux de raccordement (Estimation)	58.333,20
3. Fourniture et pose des lampadaires	17.640,00
<b>Sous-total hors TVA</b>	<b>82.223,20</b>
TVA 17% sur travaux	12.851,52
<b>Total général (montant arrondi)</b>	<b>100.000,00</b>



En séance à Roeser, date qu'en tête.

POUR  
EXPEDITION  
CONFORME

(Suivent les signatures)

Roeser, le lundi 7 avril 2025

  
Le bourgmestre,

  
Le secrétaire communal ff,